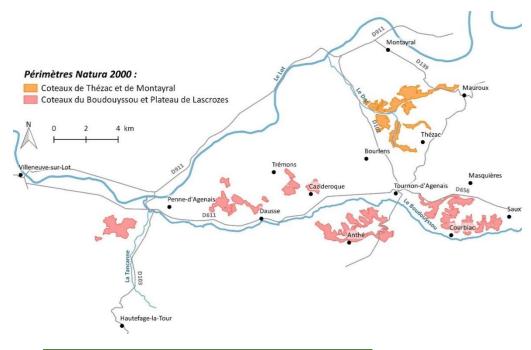


Sites Natura 2000



FR7200732 – « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » FR7200733 – « Coteaux de Thézac et de Montayral"

Lettre d'information n°3 – Décembre 2017



Sommaire	
Page 2	Actualités des sites
Page 3	L'heure du bilan
Page 4	Zoom sur la Pyrale du Buis
	Contactez-nous!

La mission d'animation conjointe des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, portée par les services de l'Etat, accompagnés par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine Aquitaine) pour 3 ans, s'achève fin 2017. Voici donc venue l'heure du bilan avant le début du prochain cycle d'animation qui commencera en début d'année 2018 pour 3 ans. Au cours de cette phase d'animation, remobilisation des fonds européens permis le redémarrage du financement de contrats Natura 2000, ainsi que la mise en oeuvre des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) destinées aux agriculteurs. Ces dernières ont suscité l'intérêt de nombreux exploitants et beaucoup d'entre eux se sont engagés en faveur de l'environnement à travers cet outil. Cela laisse entrevoir de belles perspectives pour l'avenir!



ACTUALITÉS DES SITES

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Instruction des MAEC

Toutes les demandes de MAEC 2015 ont été instruites par les services de la DDT.

Les demandes 2016 doivent être instruites au cours du premier semestre 2018 et les demandes 2017 en suivant.

Projet Agro-Environnemental (PAEC) 2018

Le dossier de candidature en réponse à l'appel à projet pour la mise en œuvre de MAEC en 2018 a été déposé début décembre auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la DRAAF et de la DDT du Lot-et-Garonne. Le retour officiel de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) pour la validation du PAEC est attendu aux alentours du 20 février 2018.

Retour sur les sorties 2017

Samedi 20 mai 2017

Dans le cadre de la fête de la nature, l'association *Patrimoine et Paysages de Fumel – Vallée du Lot* a organisé une promenade dans la Combe de Noaillac. Guidés par Daniel Loisy et pourvus d'une documentation fournie par l'animateur Natura 2000, les 15 participants ont pu



découvrir les richesses du patrimoine naturel du site Natura 2000 tout en admirant le patrimoine bâti (église et château).

Mercredi 24 mai 2017

Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) a invité les botanistes locaux à venir "herboriser" sur le Pech de Roger, situé à cheval sur les communes de Villeneuve-sur-Lot et Hautefage-la-Tour. De nombreuses plantes rares et remarquables ont pu être observées lors de cette sortie!

Informations diverses

Comité de pilotage (COPIL)

Les membres du comité de pilotage des sites Natura 2000 se sont réunis le 26 octobre 2017 à la mairie de Dausse. À cette occasion, Sylvie LEMOZY, de la DDT du Lot-et-Garonne a rappelé les principes du dispositif Natura 2000. Le CEN Aquitaine, animateur Natura 2000 des sites a présenté le bilan des actions menées en 2016 et 2017 et les perspectives d'animation pour l'avenir. Le compterendu de la réunion est disponible sur le site internet :

http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/

Nouvelle phase d'animation

Le cycle d'animation des sites de Thézac et de Lascrozes se termine au 31 décembre 2017. Un nouveau cycle de 3 ans démarre en 2018. Lors du COPIL (cf. ci-dessus), la DDT 47 a proposé aux collectivités de porter l'animation des deux sites pour les 3 prochaines années. Aucune collectivité n'a souhaité répondre à cette sollicitation. La DDT lance donc un appel à projet afin de désigner l'animateur Natura 2000 pour la prochaine phase d'animation 2018-2020.



Quelques espèces facilement observables sur les sites...







De gauche à droite :

Orchis bouffon
(Anacamptis morio)

Flambé
(Iphiclides podalirius)

Serapias langue
(Serapias lingua)

L'HEURE DU BILAN

Cette fin d'année 2017 marqaunt la fin du cycle d'animation conjointe des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, voici venu le moment de dresser le bilan des actions menées pendant ces 3 années. Mais tout d'abord, revenons un peu sur l'historique de nos sites Natura 2000.

Historique

Le site des Coteaux de Thézac et de Montayral, dit site de Thézac, est le plus ancien des deux sites. Son DOCOB a été validé en 2004. L'animation a ensuite été portée par le CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot (ARPE47) jusqu'en 2011.

Le sites des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes, dit site de Lascrozes, a vu son DOCOB validé en 2008. C'est aussi le CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot (ARPE47) qui a porté l'animation jusqu'en 2013.

En 2013, la DDT du Lot-et-Garonne décide désormais de proposer une animation conjointe aux deux sites. En effet, ceux-ci présentent des enjeux écologiques similaires et sont très proches géographiquement. Une première année d'animation est alors réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Aquitaine de mars 2013 à mars 2014. Le CEN Aquitaine restera ensuite animateur du DOCOB pour le cycle d'animation suivant (2015-2016-2017).

Bilan du cycle d'animation 2015-2016-2017

Les contrats "ni-ni"*

- 2015 : accompagnement pour la dernière année de mise en oeuvre des contrats signés pendant la précédente phase d'animation
- Fin 2015 : Engagement d'un nouveau contrat N2000 sur le Coteau de Casserouge (Tournon-d'Agenais) pour la restauration et l'entretien de pelouses sèches embroussaillées
- Fin 2017 : Dépôt de deux projets de contrat auprès de la DDT du Lot-et-Garonne en attente de validation

La charte Natura 2000

• 1 projet de signature de charte avec un agriculteur (site de Lascrozes)

Les Mesures agro-environnementales et climatiques

- 28 MAEC (14 agriculteurs) sur 3 ans
- 126 ha de surface agricole et 1900 mètres linéaires de haies engagés dans une MAEC (12 ha de milieux ouverts restaurés/entretenus, 52 ha de prairies gérées de manière extensive (retard de fauche), 60 ha de terres arables converties en prairies, ...)

Les Mesures Agro-Environnementales et climatiques ont constitué la mission « phare » de cette phase d'animation. En effet, cet outil nouvellement disponible sur le territoire a été fortement mobilisé et de nombreux exploitants se sont engagés dans des pratiques agricoles favorables à la biodiversité des sites !

Mais au fait, à quoi servent exactement ces contrats, chartes et MAEC?

Le **contrat Natura 2000,** ou contrat ni-ni (*ni agricole, ni forestier), applicable uniquement sur des parcelles non agricoles, permet à un propriétaire d'être rémunéré en contrepartie de travaux de restauration ou d'entretien du milieu naturel pour un engagement de 5 ans.

La **charte** permet à un propriétaire de marquer son engagement en faveur des objectifs du site. Les engagements proposés correspondent à des bonnes pratiques permettant de maintenir et restaurer le milieu naturel sans entraîner de surcoût de gestion. Elles ne donnent donc pas lieu à rémunération.

Les MAEC visent à améliorer la conservation de la biodiversité en adaptant et en modifiant les pratiques agricoles sur les parcelles présentant des enjeux pour le site. L'exploitant agricole qui y souscrit bénéficie d'une aide financière en contrepartie du respect des engagements liés à la mesure pendant la durée de l'engagement, soit 5 ans.

ZOOM SUR



LA PYRALE DU BUIS

Si vous habitez sur les coteaux, ou avez l'habitude de vous y promener, vous avez très certainement remarqué la défoliation de nos buis... et vous avez très certainement déjà identifié le responsable : la Pyrale du Buis ! Qui est-elle et d'où vient-elle ? Pourquoi et comment s'attaque-t-elle aux Buis ? Voici quelques éléments de réponse...



Origine et apparition en France

Originaire d'Asie orientale, la Pyrale du Buis (*Cydalima perspectalis*) est un papillon de nuit. Elle a été signalée pour la première fois en France en 2008 en Alsace, puis a rapidement colonisé de nombreux autres départements. Notre territoire ne fait pas exception à la règle. En effet, les attaques sont observables depuis au moins deux ans déjà, et ont largement augmenté cette année, réduisant à néant des

Comment cette Pyrale s'attaque-telle aux Buis et pourquoi est-elle invasive?

buxaies entières.

La Pyrale du Buis, comme beaucoup d'autres papillons, utilise une plante hôte pour son développement : elle vient déposer ses œufs sur la face inférieure des feuilles du Buis. 200 à 300 œufs peuvent être déposés en une seule ponte (jusqu'à 1200 œufs observés en laboratoire !). Après l'éclosion, la chenille « broute » les feuilles du Buis sur lequel elle a été

pondue, permettant ainsi son développement larvaire jusqu'au stade final adulte : le papillon. Celuici va alors de nouveau pouvoir se reproduire. développement Le larvaire étant très rapide, générations peuvent se succéder pendant l'été. Ainsi, avec peu d'ennemis naturels et un fort taux de reproduction, les populations de ce papillon « explosent » et il devient invasif.

<u>Peut-on lutter contre la Pyrale du</u> Buis ?

L'usage des insecticides n'est pas conseillé car ceux-ci sont nocifs pour de nombreux autres insectes et sont donc néfastes pour la biodiversité en général. Il existe également des méthodes physiques avec un piège spécifique à la Pyrale du Buis qui piégerait donc uniquement les individus mâles de cette espèce. Toutefois, le nombre de pièges à installer pour combattre efficacement la Pyrale demande des moyens (humains et financiers) trop

important pour une mise en œuvre en milieu naturel. Ainsi, à l'heure actuelle, il n'existe pas de solution satisfaisante permettant de lutter contre ce papillon. Toutefois, plusieurs exemples avec d'autres espèces exotiques ont montré que les "invasions" connaissent un pic d'intensité, et que, dès que de nouvelles chaînes alimentaires et parasitologiques se développent, une stabilisation des populations voire une régression est observée. Alors croisons les doigts pour que nos mésanges et prédateurs potentiels repèrent vite cette source de nourriture et en fassent des proies privilégiées!



CONTACTEZ-NOUS!

Vous souhaitez vous investir dans la démarche, ou simplement obtenir des informations ?

Contactez votre animateur Natura 2000:

CEN Aquitaine - Antenne Lot-et-Garonne

6 rue Raphaël Trémouilhe - 47800 Allemans-du-Dropt 05 53 64 00 51

antenne47@cen-aquitaine.fr







Ou contactez la DDT du Lot-et-Garonne :

DDT 47

Sylvie LEMOZY – Protection de la nature / Natura 2000 05 53 69 34 62

sylvie.lemozy@lot-et-garonne.gouv.fr

Et pour plus d'information, pensez à consulter le site internet!

http://www.cen-aguitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/





